



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vétérinaires

Question écrite n° 54701

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur les préoccupations de certains vétérinaires, inquiets au sujet du projet de limitation de la possibilité de délivrer la totalité des médicaments nécessaires, à leurs yeux, au traitement des animaux. Ils ne seraient plus autorisés à délivrer les antibiotiques figurant sur une liste définie par arrêté ministériel. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la ministre des affaires sociales et de la santé ont reçu le 4 novembre 2013 les représentants du conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires et les organisations techniques et syndicales vétérinaires. Cette réunion a permis de poser les bases d'un engagement de la profession vétérinaire pour réduire le recours aux antibiotiques. Le plan Écoantibio a d'ores et déjà permis de réduire significativement leur utilisation. Cependant, pour le Gouvernement, les efforts doivent être poursuivis pour les antibiotiques critiques, dont la consommation a fortement augmenté dans certaines filières. Plusieurs dispositions ont été introduites dans le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (Sénat, n° 279, 2013-2014) : inscription dans la loi d'un objectif chiffré de réduction de la consommation d'antibiotiques critiques ; mise en place de vétérinaires référents ; encadrement renforcé des prescriptions par des recommandations de bonne pratique, élaborées sous l'égide de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Parallèlement, un groupe de travail associant les vétérinaires, le ministère en charge des affaires sociales et le ministère en charge de l'agriculture, étudie les modalités de mise en place d'un contrat d'objectifs pour une mobilisation commune dans la lutte contre l'antibiorésistance. Il demande s'il lui est possible de faire le point sur l'avancée des discussions en vue d'une analyse partagée de l'impact de la hausse des antibiorésistances en termes de santé publique.

Texte de la réponse

Afin de répondre à l'enjeu de santé publique que constitue la lutte contre les risques d'antibiorésistance, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a lancé en novembre 2011 le plan EcoAntibio, pour une durée de 5 ans. Le ministre chargé de l'agriculture assure le pilotage et la coordination de ce plan, sachant qu'un pilote a été spécifiquement désigné pour la mise en oeuvre de chacune des 40 actions du plan. Il s'agit d'organisations publiques ou professionnelles. Ces 40 actions concernent tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les risques d'antibiorésistance, qu'ils soient issus du monde de l'élevage, de la santé humaine et animale, de l'industrie pharmaceutique, de la recherche et de l'enseignement, ou propriétaires d'animaux de compagnie. En complément des démarches volontaires des filières qui ont déjà permis de réduire de manière significative l'utilisation d'antibiotiques, le Gouvernement a proposé une série de mesures législatives dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, visant à limiter le recours aux antibiotiques et à promouvoir leurs bonnes pratiques d'emploi, en particulier celles concernant les antibiotiques d'importance critique pour lesquels un objectif de réduction de l'utilisation de 25 % d'ici fin 2016 a été fixé. Le ministère chargé de l'agriculture considère également que la poursuite des échanges entre partenaires au sein de diverses instances sur les questions relatives à l'antibiorésistance est un facteur important de la réussite du plan et il entend poursuivre la concertation avec les organisations professionnelles de vétérinaires au sein d'un comité de

santé publique vétérinaire qui sera appelé à se réunir régulièrement.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54701

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3480

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4253